

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 mars 2023

Date d'affichage 30 mars 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230405-DEL_23_04_05_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le CINQ AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à N. CHABLE)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**VISITE DE LA FERTE-BERNARD EN
TRAIN ET BATEAU ELECTRIQUE**

VOTE D'UN TARIF

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de ses activités touristiques (balades en bateau et visite de la ville en train touristique), le bilan d'activité de l'Office de Tourisme démontre que l'activité « petit train » est bien moins attractive que les balades en bateau.

Considérant que la proposition qui a été faite au Conseil municipal du 7 mars 2022 pour tenter d'augmenter le nombre de visiteurs du train touristique est la mise en place d'un tarif « **Duo Venise de l'ouest adulte à 7,90 €** » et « **Duo Venise de l'ouest enfant à 5,70 €** ».

Considérant que ce nouveau tarif a permis aux visiteurs d'acheter un billet pour les deux activités représentant une réduction de 1 €.

Considérant qu'en 2022, 10 080 personnes ont pris des tickets « bateau » et 4 475 personnes ont pris des billets pour le train touristique.

Le bilan 2022 concernant le tarif « **Duo Venise de l'ouest** » fait apparaître qu'il représente 3% de la fréquentation du train et du bateau soit 436 billets sur un total de 14 555.

Considérant qu'il est proposé de reconduire de tarif « **Duo Venise de l'ouest** » pour l'année touristique 2023 après revalorisation des tarifs, comme suit :

« **Duo Venise de l'ouest adulte** » à 8,40 €,

« **Duo Venise de l'ouest enfant** » à 6,00 €.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le renouvellement du tarif « Duo Venise de l'ouest adulte » à 8,40 € et « Duo Venise de l'ouest enfant » à 6,00 €,

- **APPROUVE** ce tarif applicable à compter du début de la saison touristique 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches correspondantes à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU